

La Petite Tunisienne

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Apponeés payables d'avance. — Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus, On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

Comment une société d'« embochés » sut habilement faire tirer les marrons du feu mais ils ne sont pas encore croqués

Tout le monde connaît la fonderie de Mégrine, dont les hautes cheminées se mirent paisiblement dans les eaux calmes du Bahira.

Cette fonderie a été créée, en grande partie, avec des capitaux allemands, mais les apporteurs, en gens pratiques et prudents, dirigeaient l'affaire en se tenant dans la coulisse. Au début, malgré le talent (?) d'organisation dont se vantaient les boches, l'affaire ne marcha pas comme sur des roulettes, il y eût des tâtonnements et des déboires, mais peu à peu, grâce à des concours divers et des facilités, elle semblait vouée au succès lorsque éclata la guerre.

Comme, dans le plan de Guillaume, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc devaient être colonies allemandes, les boches de l'affaire n'eurent certainement aucune crainte sur le sort de leur fonderie, leurs associés français se débrouilleraient bien pour que rien de fâcheux ne vienne à se produire; mieux, travailleraient pour que la fonderie reprenne sa marche en avant et fasse des affaires d'or pendant cette période troublée.

Le haut personnel dirigeant ayant été mobilisé comme de juste, la fonderie fut fermée, puis, après la loi du 19 septembre 1914, elle fut placée sous séquestre.

Mais des exploitations minières avaient besoin d'elle pour l'écoulement de leur minerai et sa transformation en saumons. Des pourparlers furent engagés avec les administrateurs français pour la réouverture. Ceux-ci, loin de se faire prier, ne demandaient pas mieux que d'aider les exploitations, ils achèteraient tout le minerai qu'on voudrait bien leur fournir, l'écoulement étant assuré et, sur ces assurances, une énergique campagne fut commencée.

La Chambre de Commerce de Tunis intervint, elle se fit pressante, puis elle dépêcha deux de ses membres à Paris aux frais de la Chambre de commerce, naturellement, c'est-à-dire aux frais des contribuables, de nous tous, elle demanda la démobilisation du personnel et obtint pleine et entière satisfaction.

Chez certains mineurs, la joie déborda. C'était la reprise du travail, l'écoulement du minerai, l'or qui allait couler à flots, les cours étant très élevés. L'autorité militaire démobilisa, les fourneaux se rallumèrent en silence, le charbon ne manquant pas ni la provision de minerai non plus, le tout acheté avant la guerre à des prix fort bas.

Pendant ce temps, nos mineurs devenaient inquiets, ils agrandissaient les yeux ne voyant rien venir à l'horizon. Ils s'attendaient dès le premier jour à voir des offres fermes et tentantes. Hélas ! trois fois hélas ! la déception est cruelle. Toute la campagne, tous les efforts paraissent jusqu'à ce jour n'avoir servi qu'à procurer l'écoulement du stock acheté avant les hostilités, les boches ou embochés de Mégrine

ont roulé tout le monde. Ils ont su habilement faire tirer les marrons du feu, mais le tout est de savoir si on les leur laissera tranquillement croquer. Nous en doutons.

En attendant, nous demandons à l'autorité militaire si elle ne pensera pas que le personnel démobilisé doit rejoindre vivement la caserne au lieu d'être employé à servir les intérêts de boches et d'embochés ?

S'il y a tant de minerai sur le carreau des mines propre à la défense du pays, pourquoi la fonderie ne serait-elle pas réquisitionnée et le travail de fusion exécuté aux frais des propriétaires de mines ?

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

L'oligarchie financière

On peut dire que la haute finance parisienne passe un fort mauvais moment depuis l'ouverture des hostilités.

On lui attribue en grande partie la responsabilité du cataclysme qui bouleverse le monde et dont la France supporte le plus gros choc. Il n'est pas de jour que ses agissements d'avant-guerre ne soient pris à partie avec pièces et preuves à l'appui.

Comme il fallait détruire Carthage, il faut détruire ces repaires d'écumeurs de l'épargne publique dont la fortune est faite de la ruine de tant de malheureux qui sont tombés dans le guépier tendu par leurs démarcheurs.

C'était surtout avec les émissions les plus louches et les plus aléatoires que les bénéfices les plus scandaleux étaient réalisés avec le concours de journaux financiers. Ainsi le Temps, dans son bulletin du 19 février 1905, écrit crânement : « Des mesures préparatoires sont prises pour le succès des grosses opérations financières ». L'impudenter ne saurait faire tomber plus complètement tous les voiles.

Dès lors, tout s'explique, tout devient transparent, tout s'inonde de lumière. L'emprunt conclu, le papier acheté — acheté au plus bas prix possible — l'oligarchie en porta au plus haut, pour le peuple des épargnants de France, le prix d'émission, et même, arrivée à ces sommets, elle s'efforce encore, d'un nouveau coup d'aile, d'un vol plus hardi — plus cynique — de les survoler :

« En 1906, elle offre à 88 francs un emprunt russe d'un milliard 250 millions, qui lui revient à 82 francs. La marge de 6 fr. représente pour elle un bénéfice de 72 millions. Joli dernier, n'est-ce pas ? Il lui paraît insuffisant, et pour l'accroître, elle invente ce stratagème : simuler, par le système des souscriptions fictives, un énorme succès, n'accorder aux souscripteurs de une à cent obligations qu'une seule obligation, et faire bondir le cours du nouveau titre à 95 fr. ! De 82 fr., prix d'achat, à 95 fr. ; prix de vente, il y a place, désormais, pour un bénéfice apaisant.

Quand on pratique, avec méthode, ce système de majorations sans ver-

gogne — quand, par exemple, en 1904, on écoule à 501 fr. en moyenne des obligations du Maroc payées 400 fr., quand on introduit, en avril 1906, à Paris, à 1.360 fr., des Usines Maltzof, cotées à Saint-Petersbourg, en mars 1906, 898 fr., ou encore quand on introduit à Paris, en décembre 1906, à 1.525 fr., des Naphtes de Bakou, cotées à St-Petersbourg, en novembre 1909, 1.026 fr. — l'oligarchie financière fait, certes, de brillantes affaires.

Elle gagne même si gros, dans de telles opérations, qu'à côté de pareils bénéfices, nous sommes portés à trouver modestes les tantièmes de ses conseils d'administration (des renseignements de source autorisée qui m'ont été communiqués me permettent de dire qu'ils furent au Crédit Lyonnais, en 1900, pour chacun des administrateurs ordinaires de 154.000 fr., pour chacun des administrateurs délégués de 308.000 fr., pour chacun des vice-présidents, de 462.000 fr., et pour le président, de 616.000 fr.)

Mais ces majorations artificielles de cours ont pour contre-partie, sitôt que, les titres écoulés, l'oligarchie se désintéresse de leur tenue des baisses, des effondrements effroyables. Lysis calcule que l'oligarchie a fait perdre ainsi à la France en quinze ans, plus de sept milliards et demi. Cela fait, au bas mot, un demi-milliard par an, soit le quart de l'épargne du pays. C'est un intolérable scandale.

Et ce qui est un scandale plus intolérable encore, c'est que, alors que, pour se développer, l'agriculture, l'industrie, le commerce réclament vainement des capitaux, l'oligarchie financière se gorge de profits en exportant les milliards de l'épargne réalisée sur le labeur de la France.

Edgard MILHAUD.

Qu'à ajouter à ces tristes lignes ? Le lecteur se chargera de le faire comme nous l'avons fait nous-même.

LE SEMAINIER

NOS ÉCHOS

Sac au dos !

En temps de paix, la Tunisie comptait un certain nombre d'Italiens n'ayant jamais mis les pieds en Italie pour la plupart, mais qui n'étaient pas les moins turbulents des sujets de l'alliée qui montre aujourd'hui aux austro-boches ce qu'elle a dans le ventre.

La guerre vient, la mobilisation générale appelle tous les enfants de la patrie sous les armes, mais comme il y a fagots et fagots, il y a enfants et enfants, et M. le Consul général d'Italie à Tunis a dû rappeler aux réfractaires — on les devine — qu'il se verrait dans la pénible et dure nécessité de faire rechercher par la police ceux qui manquent d'estomac devant le danger et aujourd'hui se prétendent sujets tunisiens !

Que ces bons patriotes du temps de paix sachent que le Gouvernement du Protectorat n'est pas du tout disposé à couvrir leur lâcheté !

Italiens ils étaient, italiens ils resteront et en cas d'insoumission, c'est le conseil de guerre de Palerme qui se chargera de leur compte.

La nationalisation des indigènes

Résumé du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre par notre ami le citoyen Lagrosillière, député de la Martinique :

Tout indigène des colonies ou pays de protectorat accédera sur sa demande, à partir de l'âge de 21 ans, à la qualité de citoyen français, s'il réunit les conditions suivantes :

1^o Avoir fait preuve de dévouement aux intérêts français ou occupé avec mérite, pendant dix ans au moins, un emploi dans une entreprise privée française ou servi pendant cinq ans au moins, à un titre quelconque, soit dans l'armée, soit dans l'administration publique, ou avoir accompli un fait de guerre ;

2^o Savoir parler et écrire le français ; n'avoir point encouru de condamnation comportant privation totale ou partielle des droits civils et politiques.

Suivent les articles réglementant la situation des indigènes ayant acquis la qua-

lité de citoyen français : jouissance de tous les droits civils et politiques, renoncement au statut personnel sauf pour les mariages antérieurs, etc.

Enfin, le projet accorde aux anciens soldats la qualité d'électeur au titre indigène, qualité entraînant pour cette catégorie d'indigènes la conservation du statut personnel et la suppression du régime disciplinaire et pénal de l'indigénat.

Dans la mutualité

Le dernier Bulletin de la *Mutuelle Tunisienne* est très intéressant pour tout le monde et très réconfortant pour les mutualistes. Il est à lire et nous engageons fort ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas à se le procurer au siège social de la Mutuelle Tunisienne, 4, rue d'Alger à Tunis.

Toutes nos félicitations et les meilleures à ses auteurs et surtout au Président général, notre excellent ami M. Ferdinand Huard, qui vient d'avoir la joie d'avoir un petit-fils qui fera plus tard un vaillant poilu.

L'éternelle sacrifiée...

C'est la pauvre petite Tunisie qui, après avoir, les premiers temps de l'occupation, joui des faveurs publiques — ce qui faisait crier très fort nos bons voisins d'Algérie — s'est vue peu à peu délaissée et traitée comme une fille qui a cessé de plaire. Pourquoi ?

Ce n'est ni le moment ni l'heure de revenir sur des faits qui ont fait l'objet de débats passionnés et détourné d'elle, malgré les efforts persévérants de notre honorable Résident général, une partie de cette faveur publique dont elle avait droit d'être fière.

Dès le début de la guerre, nous avons vu couper toute relation maritime avec la Métropole : deux mois après, un service très atténué, effectué par des bateaux assez vieillots, fut repris et s'est continué jusqu'à ce jour sans qu'on aperçoive le jour où les compagnies voudront bien nous rendre les bateaux qu'Alger nous a ravis, car Alger, qu'on l'entende bien, c'est la préférée, c'est celle qui a droit à toutes les sollicitudes gouvernementales, c'est elle qui est reliée, pour ainsi dire, quotidiennement avec la Mère-Patrie, tandis que nous devons nous contenter de deux voyages postaux par semaine !

Quand donc serons-nous traités sur un pied d'égalité avec elle ?

Canard abattu

Le *Journal de Tunis* a annoncé l'exploitation de 300.000 tonnes par an par la mine de Nebeur.

Le démenti n'a pas tardé à venir et c'est le Bône-Guelma qui l'a donné sous forme d'un avis au public sur la marche des trains de certaines lignes que voici :

« A partir du 16 juillet 1915, deux trains de voyageurs nouveaux seront, provisoirement et à titre d'essai, mis en marche les lundi, mercredi et vendredi, sur la section de Souk-el-Arba à Ghardimaou.

« Ces trains partiront respectivement à 5 h. 30 de Souk-el-Arba pour arriver à Ghardimaou à 6 h. 40 et à 7 h. ; de Ghardimaou pour arriver à 8 h. 10.

« A partir de la même date et jusqu'à nouvel avis, le service des trains sera complètement suspendu sur la partie de la ligne de Mateur à Nebeur comprise entre les stations de la Merdja-Khéreddine et Nebeur, les trains ne circulant que jusqu'à la Merdja-Khéreddine suivant leur horaire actuel. »

Une excellente décision

La presse a parfois du bon. La sous-intendance a fait annoncer l'adjudication d'une fourniture de vingt mille vareuses en toile kaki et de vingt mille culottes. Nous la félicitons très sincèrement.

A propos de toile kaki, le *Petit Marseillais* publie une annonce offrant plusieurs milliers de mètres de toile kaki, article très fort de première qualité, à 1 fr. 75 le mètre, réduction importante sur fourniture importante. Cette annonce permettra, avec les prix de confection payés à Tunis par les exploités des ouvriers tailleurs, de guider la sous-intendance.

Brevet

Mlle Juliette Fath, fille de notre cher et vieil ami Charles Fath, directeur de l'Imprimerie Rapide, membre du Conseil directeur et administrateur du Bulletin de la Mutuelle Tunisienne, a été reçue à l'examen du brevet simple.

Chaleureuses et cordiales félicitations.

Les contrats de fournitures

Les contrats relatifs aux concessions de services publics et les contrats de fournitures doivent, pour certains, être respectés. D'autres font remarquer que « lorsque le charbon, par exemple, est à un taux inférieur à celui qui a servi de base pour

l'établissement d'un service public d'éclairage, il n'y a pas d'exemple que le concessionnaire ait jamais offert soit une ristourne soit au pouvoir concédant, soit aux abonnés ou clients ; aussi il semblerait difficile de prévoir une compensation en suite de la hausse temporaire actuelle. »

L'opinion générale est que les contrats sont des questions d'espèces et ne peuvent pas être modifiés par le pouvoir législatif. « Il est vivement à souhaiter, dit une chambre de commerce, que l'ingérence parlementaire s'exerce aussi peu que possible sur ce terrain. »

Enfin, une chambre syndicale estime que les tribunaux ne sauraient suffire à juger rapidement la multitude de cas qui leur seront soumis après la guerre. Elle émet le vœu : « ... qu'il soit tenu compte des deux côtés des modifications qui ont pu se produire et que l'on ne fasse pas supporter à une seule partie la perte provenant de ces modifications, la guerre étant un cas de force majeure : elle serait d'avis que les parties en présence veuillent bien se sonnetter, dans le cas où elles n'arriveraient pas à une entente à l'amiable, à faire solutionner la question par un arbitrage. »

Cuivre et zinc

La tonne de zinc, qui vaut, en temps normal, de 80 à 70 fr., coûte actuellement 300 fr. Or, une maison suisse, probablement de la Suisse allemande, a offert du zinc à une maison française, à raison de 50 fr. la tonne, en échange non d'argent, non d'or, mais de cuivre !

N'est-il pas de la plus haute nécessité et de la plus extrême urgence de surveiller efficacement la sortie du cuivre de France comme aussi l'entrée du zinc de Suisse chez nous ?

Nouveaux impôts algériens

Au cours de la dernière séance, l'assemblée plénière des Délégations financières a voté diverses taxes à l'exportation nécessaires à l'équilibre du budget.

Les vins paieront une taxe de circulation à l'intérieur de 1 f. 20 par hectolitre et un droit de sortie de 0 f. 25 ; les mistelles et les eaux-de-vie sont également frappés. Les minerais de fer paieront 0 fr. 40 par tonne ; les autres minerais, une taxe de 2 fr. par tonne.

Une taxe sur les ovidés a été repoussée, mais les bovins paieront une taxe de 150 et les chevaux une taxe de 10 fr.

Avant de lever la séance, le président a déclaré qu'il était convaincu que la population algérienne acceptera les nouveaux impôts comme un devoir patriotique.

La sortie des céréales

Le Ministre du Commerce vient de prier le Gouverneur général de ne procéder à aucun achat de blé en Algérie, sans nouvelles instructions.

Dans ces conditions, désireux de faciliter la reprise normale des transactions et de faire cesser l'incertitude qui pèse sur le marché, le gouvernement général a décidé d'autoriser la sortie à destination de la Métropole, de la Tunisie et du Maroc, de 1.500.000 quintaux de blés ou farines, semoules, gruaux, etc.

En vue d'assurer la répartition équitable de ce stock entre les trois départements algériens, cette exportation aura lieu comme suit :

Par les ports du département d'Alger, 200.000 quintaux ; par les ports et bureaux de douanes du département d'Oran 850.000 quintaux ; par ceux de Constantine, 450.000 quintaux. Dans la limite précédemment fixée de un million de quintaux pour l'orge (Alger 100.000, Oran 425.000, Constantine 475.000), et de 800 mille quintaux pour l'avoine (Alger 50.000, Oran 550.000, Constantine 200.000 quint.).

Sus aux boches !

Faut-il boycotter le pétrole Hahn ? Telle est la question que pose un de nos confrères bônois, après avoir constaté qu'il est très important, en commençant une campagne contre les produits allemands, de tomber juste, « car vous pouvez être sûr que, dans le cas contraire, au bout de quelque temps, le public, ne sachant plus où donner de la tête, ne vaudra plus rien savoir et vous prêcheriez dans le désert ! »

Très juste. Il convient d'éviter les erreurs et de ne prononcer l'anathème, oserons-nous dire, qu'en toute connaissance de cause.

Aussi ferons-nous observer que, pour le moment, il s'agit d'une en-

quête — ni plus ni moins — ouverte avec la collaboration du public français, qui en sait plus que le journaliste le mieux informé.

A côté de produits boches dont l'origine ne saurait être douteuse, il y a les produits "embochés" ou boches honteux, tel le *chocolat Suchard*, légallement suisse, mais dont les attaches prussiennes sont désormais hors de doute, en dépit de toutes les répliques émanant de ce bon Herr Karl Rüss, qui a reçu en 1912, à la suite de la visite de Guillaume II en Suisse, le titre honorifique de Kommerzienrat de l'empire tudesque et une décoration de même farine.

Il y a encore le *lait Nestlé*, les *machines à coudre Singer*. Il y a encore...

Mais laissons cela et occupons-nous du Pétrole Hahn. Ce produit fait-il partie des embochés ?

Il y a, jusqu'ici, une chose incontestable : il est fabriqué chez Ernest Schaeffer, à Stuttgart. Il reste à savoir si certain parfumeur de Lyon, qui exploite cette marque, a acheté ou non le brevet ou s'il travaille à la commission.

Dans le premier cas, il est évident qu'on ne saurait, sans nuire à un compatriote, boycotter un produit devenu sa propriété, bien qu'il soit exploité concurrentiellement en Allemagne. Dans le second cas, nul doute : il faut boycotter.

C'est à la maison Vibert de nous documenter. Faute de quoi, la Ligue Anti-Allemande le fera pour elle.

Il convient donc d'attendre que la pleine lumière se fasse. L'origine du produit est allemande, voilà ce qui paraît acquis pour le moment. Rien de plus, rien de moins.

LES SOCIALISTES ALLEMANDS et la Guerre

M. Vandervelde, dans le discours qu'il a prononcé à Gentilly, rappelait une déclaration du socialiste boche Noske, affirmant que « l'honneur est une idéologie bourgeoise et que les Belges n'avaient pas de raisons pour défendre leur neutralité ». M. Noske a protesté dans le *Vorwärts*.

L'*Humanité* publie la réponse que fait à cette protestation M. Vandervelde, qui restitue ce propos à son véritable auteur, le Dr Koster :

Au début de la guerre, des militants belges qui se trouvaient à la Maison du Peuple de Bruxelles, reçurent la visite du citoyen Noske et du docteur Koster, un collaborateur du *Hamburger Echo*. Au cours de la conversation qui s'engagea, Noske défendit l'attitude des socialistes allemands sur la question des crédits de guerre.

Quant au docteur Koster, voici en quels termes la note qui me fut envoyée rapporte ses déclarations :

« Aux socialistes belges qui se plaignaient de la violation du territoire belge, le Dr Koster répondit avec une assurance déconcertante, d'abord par le prétendu accord franco-belge dont M. Wendel avait déjà parlé, et dont il a été fait justice, puis il ajouta : « Mais enfin, ce qui arrive est de votre faute, vous n'aviez qu'à nous laisser passer; vous auriez été largement dédommages par notre gouvernement et nous vous aurions, par dessus le marché, apporté le suffrage universel, les lois protectrices de la femme et des enfants, les assurances générales et tant d'autres lois que, malgré toute votre force, vous n'avez pas encore su conquérir chez vous ». Et ces socialistes prussiens, écrasés par le système électoral des trois classes, ajoutèrent : « Au surplus, tout le monde savait depuis des années qu'en cas de guerre franco-allemande nos troupes devaient passer par la Belgique. »

— Alors, lui fut-il répondu, lorsque vos députés interpellèrent votre gouvernement au Reichstag sur ses intentions à l'égard de la Belgique en cas de guerre franco-allemande, ils jouaient une sérieuse comédie, de même lorsque, dans les congrès internationaux, vous veniez avec nous discuter et voter des résolutions sur la nécessité pour les petits Etats de défendre leur indépendance et l'intégrité de leur territoire. L'honneur d'une nation, le respect de son indépendance et de ses libertés, les traités internationaux n'ont donc aucune valeur pour les socialistes allemands ?

— L'honneur d'une nation, répondit Koster, c'est là de l'idéologie bourgeoise dont les socialistes n'ont que faire ; quant aux traités internationaux, ils ne peuvent tenir en cas de guerre. Tout le matérialisme historique ne nous enseigne-t-il pas que le développement du prolétariat est intimement lié au développement et à la prospérité économique de la nation et par conséquent les socialistes allemands doivent être du côté du gouvernement qui défend en ce moment l'existence même du pays contre les attaques de l'Angleterre, de la France et du despotisme russe.

— Et c'est pour défendre les prolétaires allemands que vous violez notre neutralité et que vous commencez par massacrer les prolétaires belges ?

— Oseriez-vous dire que vous mettez le respect de votre neutralité au-dessus de la vie de 100.000 hommes ? Or, nous savons qu'en passant par les Vosges, pour entrer en France, nous devions sacrifier cent mille hommes de plus qu'en passant par la Belgique. Le choix ne pouvait être douteux pour nous.

— La situation n'est-elle pas identique pour les Belges ? En suivant votre raisonnement, nous aurions dû nous écarter pour vous laisser passer ; sans compter que l'Angleterre et la France nous auraient demandé, et avec raison, des comptes sévères ; en Belgique, tout le monde est unanime pour mettre l'honneur au-dessus des intérêts immédiats, et entre notre honneur et la défense de nos libertés et la vie de cent mille hommes, nous n'hésitons pas un instant ; et nous reprenons l'ancienne devise de nos communiens : « Plutôt mourir de franche volonté que du pays perdre la liberté ! ».

Le docteur Koster trouvait cette affirmation tellement inouïe qu'il appela son collègue pour l'entendre répéter, ce qui amena un des socialistes belges à lui dire que ce qu'il y avait de commun entre nous tous c'était la possession d'un estomac, mais que, si du côté belge, il y avait aussi un cœur, du côté allemand il se posait à ce sujet un point d'interrogation.

NOUVELLES DIVERSES

La réponse au miracle

Toute une élite, et M. Maurice Barrès, découvert, dans les environs du 30 septembre dernier, que la victoire de la Marne pourrait bien avoir été remportée par Jeanne d'Arc...

Décidément, nous manquons de miracles ; ainsi, nous n'eûmes plus rien à désirer.

Puis ce furent d'autres versions : la victoire de la Marne était moins due à la manifestation de la Bonne Lorraine et de la Providence qu'à l'ingéniosité de Français honorables, qui furent bientôt mis d'accord par cette originalité : que ni les uns ni les autres n'avaient mis les pieds aux lieux d'où les Allemands « se tirèrent des pattes ».

Bref, la victoire de la Marne était le chef-d'œuvre de tout le monde, sauf de Joffre. Récentement, cette conviction s'accréditait si bien qu'elle se donna les airs d'une... comment dire, ô Censure ? d'une incrédule contre notre généralissime.

Qu'a fait alors cet homme qui tient à l'orgueil d'être simple ? Il a publié, dans le Bulletin des Armées, les ordres du jour, parfaits vraiment de cohérence, par lesquels il a prouvé à la bataille de la Marne.

Résultat : on ne parle plus de miracle ; la... l'incrédule n'excite plus la plume de certains stratèges retranchés dans le journalisme ; et Joffre, qui est trop Latin pour faire fi de l'ironie, doit goûter celle de se voir maintenant loué par ceux-là même qui eussent plutôt remis Jésus en croix et Jeanne d'Arc sur le bûcher que de ne leur point imputer la victoire de la Marne.

Un zeppelin mal en point

D'après un rapport venant de la frontière hollandaise, un zeppelin aurait été aperçu, dans une situation difficile, tout près de cette frontière, samedi, à cinq heures de l'après-midi.

Les fils électriques, établis par les Boches pour garder la frontière, ne leur donnent pas satisfaction, le courant électrique faisant constamment défaut.

La Guerre de 1914 et le Droit

par VICTOR BASCH
Professeur à la Sorbonne
Edité par la Ligue des Droits de l'Homme
1, rue Jacob — Paris
Prix : 0 fr. 50

Tout le monde voudra lire ce petit livre de cent pages qui relate les événements survenus depuis l'assassinat de l'archiduc héritier d'Autriche-Hongrie et de sa femme, jusqu'au 28 février dernier. Nous le recommandons à nos amis et lecteurs.

Lire toutes les semaines **LES HOMMES DU JOUR**, le plus vivant des journaux illustrés. — Abonnement, 6 fr. par an. — 91, rue J.-J. Rousseau, Paris.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15
10 c. affranchi. 5 c. pour les bleus.

Lait Condensé Suisse
"LA SEMEUSE"
BERNA MILK & Co — THOUNE
Fournisseurs de l'Armée Française, des Services de la Santé et du Ravitaillement.
Supériorité et Fraîcheur garanties
Se recommander à toutes les personnes soucieuses de leur santé.
L'essayer, c'est l'adopter
Demandez LA SEMEUSE dans toutes les Epiceries

Pharmacie BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
ARROSAGE — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Le Roi des Placements
Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES
Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.
Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G. B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.
Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

La Compagnie des Phosphates de Constantine (exploitations du Djebel-Kouif, près Tébessa) prévient les ouvriers de son ancien personnel, mineurs, métallurgistes, maçons, poseurs, terrassiers, manœuvres, qu'elle est disposée, dans la mesure des places disponibles, à les réoccuper sur ses chantiers et dans ses ateliers, où les travaux viennent de reprendre et se poursuivent avec une activité croissante.

Adresser toute demande d'embauche à M. le chef d'Exploitation des mines du Djebel-Kouif, près Tébessa.

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Restaurant des Deux-Mondes
9, avenue de Carthage — Tunis
Spécialité pour le repas à la carte. — Pension. — Repas à prix fixe.

DEMANDEZ PARTOUT
Nouveaux Parfums de la COTE D'AZUR
Parfumerie F. Brun & Barbier
E. Barbier, successeur
CANNES - GRASSE

Solel Concessionnaire p^r toute la Tunisie :
Sion Guez
69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS
Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"
Le gérant : J. Giannitrapani.

Pour paraître prochainement : **LES CONTES DE LA HARA**, par J. Véhel -- Prix : 2 f. 50
200 pages, nombreuses gravures inédites. — Par souscription : 2 fr.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE
SÉRIEUSE
sans recourir possible
par les COMPRIMÉS de GIBERT
606 absorbable sans piqûre
Découverte récente et sensationnelle destinée à révolutionner le monde médical et la thérapeutique moderne. Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 6 fr. 25 f. anco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne Marseille

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Sousse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Maison R. WALLUT & Cie
(R. Wallut & G. Hoffmann, associés)
TUNIS

Appareils de Batage :
RANSOMES-HORNSBY
Disponibles dans tous les modèles

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor
Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus hautes récompenses aux Expositions
Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS



TUNISIA-PALACE

TUNIS

150 CHAMBRES & SALONS

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER

Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE